

**OBJET REALISATION D'UN OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT SUR LA RAVINE
BOUCAN LAUNAY ET RACCORDEMENT AUX VOIRIES EXISTANTES**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT N° 1
(AUGMENTATION DU MONTANT)**

MIEUX SE DEPLACER ET RENDRE SAINT DENIS PLUS ACCESSIBLE

Compte tenu de l'augmentation du trafic automobile qui sera généré par les opérations d'urbanisme liées à la zone d'aménagement concertée (ZAC) de la Colline des Camélias, la commune de Saint-Denis a décidé de mettre en œuvre un nouveau plan de circulation sur le secteur de la Providence.

Cette nouvelle organisation de la circulation nécessite la réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement sur la ravine Boucan Launay, reliant la rue des Lauriers à la rue des Paniers.

La Commune de Saint-Denis a donc lancé en 2010 un appel d'offres pour la réalisation de cette nouvelle voie de liaison comprenant l'ouvrage de franchissement sur la ravine Boucan Launay ainsi que l'aménagement des voiries et des carrefours correspondant à ce nouveau plan de circulation. Le marché a été attribué à l'entreprise GTOI pour un montant de 556 054.00 € HT.

Les travaux de génie-civil liés à l'ouvrage d'art devaient être menés simultanément sur les rives gauche et droite de la ravine Boucan Launay.

Or, la présence d'anciens réseaux mal répertoriés par les concessionnaires et situés dans l'emprise, a nécessité l'interruption des travaux.

Des adaptations et des études complémentaires ont dû être apportées au projet initial relatif au lot n°1 Génie-civil voirie, générant un allongement du délai de 9 semaines, et une incidence financière de 107 427.23 € HT.

Cette augmentation du coût initial est liée d'une part aux travaux supplémentaires consécutifs aux adaptations pour un montant de 24 485.54 € HT et d'autre part aux incidences liées à l'allongement du délai pour un montant de 86 432.00 € HT.

Cette incidence financière, compensée par la moins-value de 3490.34 € HT, représente une évolution de 19.3 % par rapport au marché initial.

Cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 28 juillet 2011.

Je vous demande, en conséquence :

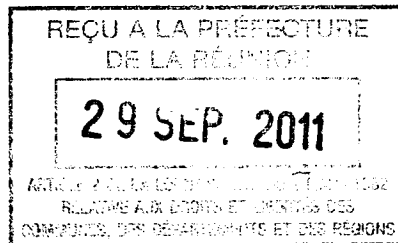
1° d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 : Génie-civil- Voirie

Rapport n° 11/5-24

2° de m'autoriser à signer tous les actes afférents à l'opération de réalisation d'un ouvrage de franchissement sur la ravine Boucan Launay.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



**OBJET REALISATION D'UN OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT SUR LA RAVINE
BOUCAN LAUNAY ET RACCORDEMENT AUX VOIRIES EXISTANTES**

APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 juillet 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 1 Génie-civil - Voirie comme suit :

Lot	Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
1	GTOI	556 054.00	107 427.23	663 481.23	19.3

ARTICLE 2

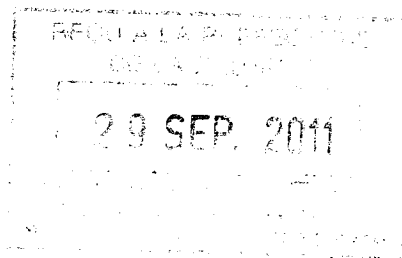
Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à l'opération en objet.

Délibération n° 11/5-24

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal, chapitre 23, article 2315.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011



LE MAIRE

Robert ANNETTE